



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le **01 04 2021**

ID : 022-200056703-20210326-DB20210308-DE

DEPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

N°2021-03-08

COMMUNE DE PORDIC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un le vingt-six Mars à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 19 Mars 2021, se sont réunis en visioconférence ou à défaut en audioconférence sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD Maire de Pordic.

**ETAIENT PRESENTS :** Joël BATARD, Loïc TARDY, Martine BOSCHER, Roger FERRET, Isabelle DESFEUX, Anthony HOURDEL, Nelly MORO, Jean Luc BERTRAND, Stéphanie RAPINEL, Jean Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Eliane LALANDEC, Marie Pierre COLLIN, Monique LE VEE Claudine MIZZON, Gilles GUILLAUME, Pascal URO, Olivier LE DU, Jean Manuel HERGAS, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Laetitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Pierrick LE NOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Hélène HUET-LE PROVOST, Patricia BRIAND-LE FALLER, Magaly KUBICKA, Alexis LEBRAT.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :**

M. Yannick ORHAN donne procuration à M. Anthony HOURDEL  
M. Grégory ETIENNE donne procuration à Mme Michelle CARMES  
Mme Dominique FAINZANG donne procuration à M. P. LE NOANE  
Mme Florence CHEVILLARD donne procuration à Mme Nelly MORO

**ABSENT (E.S.) NON REPRESENT (E.S) :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Jean Luc BERTRAND

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 33*

\*\*\*

**8) Admission en non-valeur :**

**Rapporteur :** Monsieur Loïc TARDY, Premier Adjoint au Maire chargé des finances.

La Trésorerie de Saint-Brieuc Banlieue sollicite l'admission en non-valeur de plusieurs créances correspondant soit à des créances minimes qui sont pour la plupart inférieures au seuil de recouvrement.

Le détail des créances fait l'objet d'états récapitulatifs transmis par le Comptable Public.

*Vu l'avis favorable rendu par la commission administration générale et finances du 18 Mars 2021.*

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- **D'admettre en non-valeur le montant de 564,63 € d'impayés, suivant l'état fourni par la Trésorerie Saint-Brieuc Banlieue.**

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Joël BATAUD.**

